

ment un mémoire publié par l'Association canadienne de radiodiffusion et de télévision et soumis au comité de la radiodiffusion qui s'est réuni au cours de la session actuelle. La lecture du mémoire me donne l'impression que c'est là la thèse le plus faiblement présentée. On me permettra de citer un ou deux extraits qui montrent bien à quel point elle est peu solide. Voici ce qu'on peut lire tout d'abord:

La concurrence dans la télévision assurerait un meilleur et plus efficace service. Elle tendrait à réduire, ainsi qu'on a pu le voir par la radiodiffusion, le nombre excessivement élevé de Canadiens qui ne regardent que la télévision américaine dans les régions où n'existe qu'un poste canadien. Dans les régions en cause, peu de téléspectateurs disposent d'un deuxième service ou service de rechange canadien dont ils pourraient profiter, de sorte qu'ils doivent chercher ce deuxième service auprès des postes américains.

J'ai entendu pas mal de critiques à cet égard, mais il suffit d'avoir regardé les émissions américaines pour se rendre compte que la situation y est tout autre qu'elle ne l'est au Canada. Nous ne devons pas oublier qu'à grands frais Radio-Canada obtient les meilleures émissions américaines. Les émissions américaines, en général, ne sont pas tellement impressionnantes par leur qualité.

Je ne comprends pas très bien pourquoi les membres du comité soulèvent le point que certains des canaux que nous n'utilisons pas pourraient être utilisés par certains exploitants américains. Rien de plus faux que cette théorie. Quand nous voyons un groupement responsable comme celui que je cite, savoir, l'Association canadienne de radiodiffusion et de télévision, qui essaie d'en faire l'un de ses principaux arguments à l'égard de la concurrence, j'aimerais citer ce qu'elle dit à ce propos:

Si les canaux qui peuvent être utilisés dans ces régions ne le sont pas par le Canada, il y a grand risque que ces canaux et les canaux voisins soient utilisés par les États-Unis.

Ainsi, elle donne l'impression que ces canaux sont assimilables à un produit qu'on achèterait dans un magasin, que l'on peut prendre et emporter avec soi. C'est tout à fait insensé. La seule façon pour les Américains d'occuper ces canaux que nous sommes censés ne pas utiliser consisterait à annexer une partie des terres qui appartiennent présentement au Canada. Cela ne peut se faire pour aucun canal de télévision. A mon avis, c'est donc l'un des arguments les plus faibles que l'on puisse présenter.

Quant à la thèse portant sur la qualité des émissions offertes présentement par Radio-Canada et tenant que, par suite de la concurrence dans un régime de propriété privée, la population du Canada obtiendrait de meil-

leurs émissions, j'aimerais citer un passage du rapport de la Commission Massey:

Les propriétaires privés de la radiodiffusion en tant qu'"industrie" et leurs stations "mériteraient difficilement une mention pour ce qui est des programmes culturels". Trop de stations "réglementées en principe par Radio-Canada offrent des émissions qu'on ne peut qualifier que de regrettables". Un échantillonnage de cinq stations a permis de constater qu'on ne "se souciait pas de remplir la fonction propre de la station locale... de traduire la vie et les intérêts de la collectivité, ni d'utiliser les articles locaux disponibles... La réclame-éclair encombre leurs émissions... Et il est rare qu'on puisse plaider la circonstance atténuante d'un revenu restreint pour justifier des émissions peu coûteuses et ternes.

Nous n'avons donc pas à nous alarmer au sujet du genre d'émissions que nous vaudrait le passage de Radio-Canada aux stations privées.

Il est une question à laquelle aucune réponse n'a été apportée au comité et j'aimerais obtenir ici réponse à cette question. Elle a été posée par le député d'Eglinton et elle a trait à la station qui se trouve à Terre-Neuve. Étant donné que le Bureau des gouverneurs a recommandé l'établissement d'une station à Saint-Jean (Terre-Neuve), j'aimerais savoir pourquoi la demande a été rejetée et pourquoi on a accordé un permis à une station privée, celle de la *Newfoundland Broadcasting Company*. Pourquoi le Gouvernement a-t-il refusé la demande de Radio-Canada, bien que la société ait demandé à établir un poste à Terre-Neuve?

Nous avons à nous demander, en tant que membres réfléchis de la Chambre des communes (et ce sera mon dernier mot), quel genre de télévision et de radiodiffusion aura notre pays? Je ne crois pas qu'un service moindre que celui que nous avons actuellement se révélerait satisfaisant. Les difficultés dont j'ai parlé, celles qui tiennent à la géographie du pays et à notre population clairsemée, contraindront assurément le Gouvernement, je le dis sans hésitation, à subventionner les émissions du Canada. Il est tout à fait normal que nous ayons à recourir à une telle mesure.

J'ajoute un mot à ce qu'a dit le député de Portneuf à propos des minorités au pays. A mon sens, la grandeur actuelle du Canada vient de ce que ses habitants ont fait preuve d'esprit de tolérance et de bons sentiments envers les nombreux groupes minoritaires du pays. Nous aurions pu avoir bien des difficultés chez nous; mais, grâce à la tolérance dont nous avons fait preuve envers ces gens, nous avons atteint un haut degré d'unité. Je crois que la télévision de Radio-Canada en particulier, est pour beaucoup responsable d'une telle réalisation. Je suis donc d'avis qu'il nous faut subventionner les émissions. Cela est dans l'ordre. J'appuie la ligne de